



Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(lieu, date)
(nom et adresse du propriétaire)

Objet : Menace de coupure – défaut de paiement

Madame, Monsieur (nom du propriétaire)

Vous m'avez récemment menacé de couper l'alimentation en électricité/chauffage/eau (choisir l'énergie concernée) du logement que je loue. Vous n'en avez pas le droit !

Vous avez l'obligation de m'assurer la jouissance paisible du logement (article 7 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation).

Plusieurs juges considèrent que le propriétaire qui coupe l'énergie ou l'eau de son locataire porte atteinte à sa dignité humaine et viole ses droits fondamentaux (voyez les décisions suivantes : juge de Paix de Grâce-Hollogne , 25 mai 2012, J.L.M.B., 2012/40, p.1917 à 1925 et juge de paix de Uccle, 21 avril 2010, disponible sur le site internet www.energieinfowallonie.be).

Si je tarde à payer le loyer ou les charge, vous ne pouvez pas vous faire justice à vous-même. Vous devez demander au juge de paix l'exécution de mes obligations.

Si vous décidez malgré tout de couper l'alimentation en électricité/chauffage/eau (choisir l'énergie concernée), je vous réclamerai une indemnité de coupure abusive de 125 EUR par jour de coupure jusqu'à rétablissement de l'alimentation. Ce montant est calquée sur l'indemnité réclamée aux fournisseurs d'énergie pour coupure abusive (voyez le site internet de la Commission wallonne pour l'énergie).

(Facultatif – si vous n'avez pas payé le loyer ou les charges)

Par ailleurs, je m'engage à trouver une solution dans les plus brefs délais pour vous proposer un plan de remboursement raisonnable.

Sincères salutations,

(votre nom)
(signature)

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.



Energie Info Wallonie
Rue Nanon 98 • B-5000 Namur (Belgique)
info@energieinfowallonie.be
www.energieinfowallonie.be